

A m. de
Bingle.

Copie

225.

A la Haye ce 22^e Avril 1669.

Monsieur;

Je vous supplie d'aggraver que les extraicts cy joints
vous content compte de mesd'vostres en ce qu'il vous a plu
m'ordonner a l'instance de Monsieur le Grand Vicair
qui, j'espère, vouldra demeurer satisfait, a vostre exécution
du sero qu'on a de le servir tant qu'on peut. Et j'y
mangierai, ce seroit mal reconnoistre la grace qu'il
me fait, de le servir en moy, et de me conjurer au moyen
de vostre intervention, qui est un chanoine auquel je ne
resisteray jamais. Cependant, Monsieur, voyant que
l'affaire dont il s'agit est soubs la main du Juge
Arz, si l vous plait, la bonte de m'instruire de ce
que vous croyez qu'on y puisse faire de pas & de qui
elle mesme est tous les jours jugé par son Parlement.
Celuy qui m'en escrit est un Conseil^l des plus
capables de ce Corps la et s'accordera bien a tout
ce que je pourray raisonnablement luy demander; —
mais comme je hais le Grand de Camargo Rapporteur
qui est galant homme, et aussi son Catholique
seigneur que S^r Pierre Alexandre, c'est a Monsieur
de Jonca a juger, s'il seroit a propos de retirer
l'affaire hors d'une si bonne main, pour la faire
tomber entre celles de quelques Heretiques, qui ne
sont gueres grands faubourgs de la Religion de Malthe
qui vitant qu'elle s'oppose généralement au grand
curm de la Christianite, au regard du quel nous
sommes tous faveurs, qui sans cela m'assessent de vous
desheres, pour bien regaler le Maltheois.
J'attenderay faveurs a quoy vos pendeurs se disposeront
pour partir de la main avec toute la prudence
que vous pourriez demander d'un parfait ami et
Siretue obligé, moy d'oz faire estal sans esforce ni
arriere pensee, car je n'en ay point d'autre que de
mourir.

Monsieur

